



COMMUNIQUE DE PRESSE: Le Club de Paris se tourne vers l'avenir

Alors que l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PTE) touche à sa fin, le Club de Paris se recentre sur ses activités en tant que club de créanciers, principalement orientées vers la résolution ordonnée des crises de dette souveraine.

L'expérience unique du Club, à travers un historique de 429 négociations avec 90 pays, lui permettra de continuer à jouer un rôle central dans le système financier international, en tant que forum de restructuration de dette efficace. Ses pratiques éprouvées favorisent une reprise rapide du service de la dette aux créanciers et de l'accès au crédit pour les pays en développement.

Le Club de Paris présente ainsi des avantages pour les débiteurs comme pour les créanciers :

- Pour les créanciers, le Club est une instance de concertation efficace en vue de recouvrer des créances, qui fournit un important effet de levier via une expertise reconnue en matière de restructurations et recouvrements de dette. A travers lui, les créanciers peuvent promouvoir d'une seule voix le respect des obligations contractuelles à long terme.
- Pour les débiteurs, le fait d'éviter des périodes prolongées de défaut et d'arriérés permet d'accéder à de nouvelles sources de financement privées et publiques, et contribue à l'objectif ultime de développement économique soutenable.

En sa qualité d'acteur-clé de la communauté financière internationale, le Club de Paris a largement contribué à ramener à des niveaux soutenables l'endettement des pays pauvres les plus endettés dans le cadre de l'initiative PTE, lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale et renforcée en 1999 au sommet du G7 de Cologne. Sur 39 pays déclarés éligibles, le Club de Paris se félicite que 35 d'entre eux aient à ce jour atteint le point d'achèvement de l'initiative, restauré la soutenabilité de leurs finances publiques et de leur dette, et dans certains cas retrouvé le chemin des marchés de capitaux. Par leur effort considérable autant qu'exceptionnel, les membres du Club de Paris ont contribué pour plus d'un tiers au coût -et donc à la réussite- de cette initiative.

Depuis 2003, en parallèle à l'initiative PTE, le Club de Paris a mis en œuvre avec succès dans 15 pays « l'approche d'Evian » qui permet une résolution flexible, rapide, ordonnée et prévisible des crises de dette. Cette approche veille à s'assurer qu'une restructuration de dette n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles de défaut imminent, et n'est pas considérée par les pays débiteurs comme une alternative à d'autres sources de financement plus coûteuses. Un allègement de dette n'est octroyé que lorsqu'aucune autre option ne permet un retour à une dette soutenable, et permet le recouvrement des montants restants. L'approche d'Evian propose aussi aux pays débiteurs un traitement de dette qui reflète au plus près leurs besoins financiers dans l'optique d'assurer la soutenabilité de leur dette à long terme.

Enfin, les membres du Club de Paris ont mené 13 opérations de rachat anticipé depuis 1997. Ce mécanisme de gestion active permet aux débiteurs de racheter leur dette avant l'échéance initialement prévue, tirant ainsi profit de performances économiques favorables.

A l'avenir, le Club de Paris entend poursuivre ses efforts pour répondre toujours plus efficacement aux défis financiers mondiaux et pour affirmer sa capacité à fournir tant aux créanciers qu'aux débiteurs le traitement de dette le plus approprié.